

Conseil Municipal

JEUDI 18 Février 2021

Compte-rendu

Présents :

Baudoux Bernard, Adelinet Jeannine, Virgile Dominique Alexandre , Caron Marianne, Carpentier François, Demilly Nicole, Deneubourg Sandrine, Denys Agnès, Desse Perrine, Dewaele Michel, Durieux Jean, Georges Hugo, Lagrené Laurent, Leroy Brigitte, Mairiaux Isabelle, N'Diaye Betty, Oumheta Bilel, Thurette Pascal, Tournay Sylvie, Volkaert David, Wager Corinne, Wager Michel et Yeddou Leïla. (23 membres)

Ont donné procuration :

Bernard Serge (à Thurette Pascal), Dépret Kévine (à Denys Agnès), Desse Janique (à Georges Hugo), Dursent Sébastien (à Durieux Jean) et Palmiste Logan (à Caron Marianne). (5 membres)

Excusé :

Dehier Philippe (1 membre)

La séance s'est tenue sous la présidence de Monsieur Bernard BAUDOUX, MAIRE.
Mme Agnès DENYS a été nommée secrétaire.

Constatant que le quorum était atteint à la suite de l'appel assuré par Mme Denys (22 présents, 5 procurations), Mr Baudoux propose de débiter cette séance en respectant une minute de silence à la mémoire et en hommage aux trois anciens élus récemment disparus :

Mrs Pierre Lenclud, Alain Moreels, Michel Szczepanski. A cette occasion, Mr Baudoux souligne l'engagement de ces trois anciens collègues qui n'ont pas compté leur temps au service de la population.

Points d'information :

- Dossiers Vallourec et Nov.

Visite de la ministre déléguée à l'Industrie en présence, entre autres, du Préfet de Région et du Président du Conseil régional ; à cette occasion, les dossiers de la société Vallourec et de NOV ont été largement évoqués. Pour le premier, l'enjeu est de permettre à Vallourec de se recapitaliser afin de faire face à ses prochaines échéances financières. Il convient donc très rapidement d'organiser un nouveau pacte des actionnaires en souhaitant que l'Etat augmente sa participation, temporairement, afin de disposer d'une minorité de blocage. Cette stratégie aurait pour effet d'éviter que l'entreprise ne soit vidée de sa « substance » par des fonds de pension.

Pour NOV, la ministre s'est engagée à mettre en place un dispositif visant à la réindustrialisation du site. Mr Baudoux indique qu'une nouvelle réunion sur ce dossier est prévue le 25 février à Aulnoye-Aymeries avec le cabinet de la ministre.

- Pacte Territorial acte II. Mr Baudoux informe le Conseil que l'Etat a donné son accord pour élaborer un acte II de ce contrat signé en 2018. Un premier contrat qui a permis, entre autres, l'engagement des travaux de la RN2, la construction du nouveau commissariat et le financement du pôle des Musiques Actuelles.

Cette deuxième séquence doit être clôturée pour la fin mars avec signature probable du Président de la République en mai prochain.

- MEF

Visioconférence avec Mr FLAD, nouveau directeur de l'EPDSAE qui projette la construction d'une unité de vie familiale, en lieu et place de celle de Berlaimont, afin d'assurer une proximité avec la Maison de l'Enfance et de la Famille, dont les travaux devraient démarrer rapidement par la démolition de l'ancien groupe Pasteur. Cet équipement pourrait être envisagé à l'angle des rues de l'hôtel de ville et de la rue Turgot où l'EPF a fait l'acquisition d'immeuble.

- Commissariat

Mr le Maire indique que le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre (architecte..) est prévue le 16 mars prochain à l'occasion d'une commission d'appel d'offres à laquelle il est convié.

- Rencontre avec Mr Guichard, directeur régional de la SNCF

A cette occasion, Mr Guichard a confirmé l'engagement prochain des travaux de rénovation du bâtiment gare. Cette opération d'un montant de 1 085 000 € est financée à 80 % par le Conseil Régional. Une étude est en cours pour le réaménagement des quais. Par ailleurs, une rencontre sera prochainement organisée avec la direction du Patrimoine de la SNCF pour étudier les conditions de rachat à la SNCF des terrains désaffectés qui se trouvent au-delà des voies, coté cité Ferrer. Pour le maire, l'enjeu de cette négociation est de pouvoir réinvestir à terme ce site délaissé afin d'y construire des logements avec la possibilité de pouvoir accéder directement en centre-ville à pied en utilisant l'actuel passage souterrain prolongé et rénové.

- Elagage rue la Fontaine

Mr Baudoux se félicite des travaux d'élagage réalisés sur cette voie départementale en souhaitant que cette collectivité puisse assurer cet entretien plus systématiquement sur son patrimoine viaire.

- Fermeture de classes

Mr Baudoux se félicite également d'avoir réussi à limiter le nombre de fermetures de classes à 1 (primaire Semard) au lieu des 4 classes initialement prévues pour la rentrée scolaire 2021.

DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (délibération n°7)

- Annulation de la consultation selon appel d'offres ouvert SA/10.20/05 « ENTRETIEN DES ESPACES VERTS »

- Avenant N°2 concernant le marché d'Appel d'Offres ouvert SA/04.15/02 « EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX »

Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 17 Décembre 2020
Adoption à l'unanimité

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
--

1) PACTE DE GOUVERNANCE

En complément du projet transmis par la CAMVS, monsieur le maire propose de souscrire aux propositions et recommandations suivantes dont les modalités restent à préciser en lien avec la Communauté d'Agglomération :

- Participation, avec voix consultative, d'élus communaux non communautaires aux commissions thématiques communautaires
- Gestion déléguée d'équipements ou de compétences communautaires (ex : Piscine, voirie)
- Favorable à la mise en place de conférences territoriales sur la base d'un périmètre adossé aux pôles secondaires qui structurent l'espace communautaire

D'ajouter les propositions suivantes :

- Doter le Conseil de Développement Citoyen de moyens financiers et humains adaptés aux enjeux liés à la démocratie participative
- Introduire le principe des initiatives référendaires : permettre à un nombre de citoyens (à déterminer) de pouvoir saisir le Conseil Communautaire sur un sujet relevant des compétences de l'AMVS. Cette dernière aurait l'obligation, dans un délai déterminé, d'instruire cette demande et d'organiser un vote formel.
- Elever en priorité communautaire le volet « prévention en santé publique et lutte contre les déserts médicaux » au titre des politiques intercommunales avec entre autres, la demande de transformer le centre hospitalier de Valenciennes en Centre Hospitalier Universitaire afin de pouvoir accueillir le nouveau flux d'étudiants en médecine dans les meilleures conditions possibles.

Adoption à l'unanimité du Pacte de Gouvernance tel que présenté et complété par le Maire.

2)) VENTE DE CAVEAUX 2 PLACES ET CAVURNES AU CIMETIERE D'AYMERIES

La commune a fait poser 14 caveaux de deux places pour un montant de 18 858 € et 20 cavurnes pour un montant de 7 600, 08 € par l'entreprise Vandois au Cimetière d'Aymeries.

Le prix de revient s'élève à :

- 1 347 € pour un caveau 2 places
- 380 € pour une cavurne

Le Conseil Municipal est invité à donner son accord pour fixer les tarifs comme suit à compter du 18 Février 2021 :

- 1 347 € pour un caveau
- 380 € pour une cavurne.

Adoption à l'unanimité

FINANCES

3) RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le Conseil municipal prend acte de la présentation détaillée du ROB par monsieur le Maire

Concernant la gestion des images captées par le système de vidéoprotection qui sera inscrit au budget Primitif 2021, Monsieur Baudoux répond à une demande de Mme Mériaux en précisant que plusieurs scénarii sont à l'étude. Soit mutualiser nos moyens avec la ville de Maubeuge qui dispose d'une centrale de visionnage très perfectionnée, soit organiser cette gestion en lien avec le SMTUS qui dispose d'un dispositif propre de vidéoprotection pour le parking silo et la rue Paul Vaillant Couturier, soit enfin gérer de manière autonome ce flux d'images. Le lien avec le commissariat se fait lorsque qu'une infraction est constatée (flagrant délit) ou dans le cadre d'une enquête diligentée par les forces de l'ordre. Le scénario retenu sera proposé en Conseil Municipal après avis de la commission « ad hoc ».

Mme Mériaux interroge le Maire sur sa position concernant la création éventuelle d'une police municipale.

Monsieur Baudoux estime que c'est à l'Etat d'assurer la sécurité des biens et des personnes, qu'il s'agit d'une compétence régaliennne. Les collectivités ne doivent pas se substituer aux carences de l'Etat dans ce domaine sinon à accentuer le transfert de charges, non compensées, entre l'échelon local et national.

Monsieur le maire rappelle que depuis une vingtaine d'années, on assiste à une lente mais inexorable érosion de l'autonomie des collectivités territoriales, principalement sur le plan financier par la diminution, entre autres, des dotations. Il est rappelé que la mise en place d'une police municipale efficace nécessiterait l'embauche d'un contingent de plus de 20 agents, soit un cout approximatif de 800 000 € sans compter l'équipement de ces agents. Mr Baudoux indique que c'est une charge que le budget de la commune ne peut absorber raisonnablement. Par ailleurs, Monsieur le Maire dit assumer son choix de privilégier l'investissement dans les projets éducatifs de toutes natures.

SERVICES TECHNIQUES - PATRIMOINE

Toutes ces propositions ont été examinées lors des Commissions Habitat/Aménagement Urbain/Patrimoine/ Environnement et Ecologie avec avis favorable.

4) CONVENTION CADRE FINANCIÈRE TRIPARTITE RELATIVE A LA GESTION DES DÉCHETS DANS LES LOTISSEMENTS

La Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre exerce la compétence obligatoire « gestion des déchets ». Elle a pour objectif de développer l'implantation de colonnes enterrées, semi-enterrées et/ou aériennes dans les nouveaux lotissements.

Afin d'accompagner la collectivité dans cette politique ambitieuse et environnementale en matière de gestion des déchets, et inciter au développement du tri sélectif, il convient d'acter les modalités financières de réalisation de ce projet.

Il est rappelé que la mise en place de colonnes enterrées, semi-enterrées ou aériennes présente de nombreux avantages environnementaux, sociaux et économiques. Elle permettra ainsi l'amélioration de la gestion des déchets, de la propreté, de la sécurité, une meilleure maîtrise des coûts et la satisfaction des habitants.

En l'espèce d'un commun accord, la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre, la Ville et le Bailleur ont décidé de conclure une convention formalisée dont l'objet est de préciser les conditions de versement par la Ville et le Bailleur du fonds de concours à la CAMVS dans le cadre des dépenses d'investissement réalisées pour la mise en place de colonnes enterrées, semi-enterrées ou aériennes dans les lotissements.

L'objet de la présente convention cadre définit les engagements réciproques des parties en matière de financement du génie civil et de fourniture de colonnes enterrées, semi-enterrées ou aériennes dans les lotissements.

En investissement, la répartition financière, comprenant le génie civil, la pose et la fourniture des installations, est la suivante :

- 50% à la charge de la CAMVS (part nette supportée par la CAMVS, déduction faite du fonds de compensation de la FCTVA)
- 25% à la charge du bailleur
- 25% à la charge de la commune

A titre d'exemple, pour la mise en place des 3 colonnes enterrées au niveau du nouveau lotissement de l'ilot Mirabeau/Allée des Lilas, le cout d'installation est estimé à 36 000 € TTC soit une part à charge pour la ville d'environ 7 500 €. Le participation réelle sera calculée après appel d'offres et exécution des travaux.

En fonctionnement, soit les frais d'entretien de ces équipements et leur réparation, la répartition financière est la suivante :

- 50% à la charge de la CAMVS
- 50% à la charge du bailleur

Adoption à l'unanimité

5) CONVENTION TRIPARTITE CONCLUE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MAUBEUGE-VAL DE SAMBRE, LA COMMUNE ET LE BAILLEUR POUR L'ENTRETIEN DES ABORDS DES COLONNES ENTERREES, SEMI-ENTERREES OU AERIENNES

Une première convention tripartite entre la Communauté d'Agglomération Maubeuge- Val de Sambre, la Ville et le Bailleur précisant les modalités financières de réalisation du projet a été présentée lors du précédent point.

Il convient désormais de signer une deuxième convention tripartite entre la Communauté d'Agglomération Maubeuge- Val de Sambre, la Ville et le Bailleur afin de définir les rôles et responsabilités de chacun.

La Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre aura en charge :

- D'effectuer la collecte
- D'optimiser la collecte en fonction des taux de remplissage
- D'effectuer la maintenance des colonnes enterrées
- De nettoyer les cuves

La Ville aura en charge :

- D'entretenir et élaguer les espaces verts sur le domaine public pour assurer le bon fonctionnement de la collecte

- De verbaliser les usagers dont les véhicules stationnés empêchent le bon déroulement de la collecte

Le Bailleur aura en charge par l'intermédiaire de ses gardiens ou par sa société de prestation de service :

- D'entretenir les abords des colonnes quotidiennement
- De nettoyer les périscopes autant que nécessaire
- De gérer les dépôts sauvages sur le domaine relevant de sa compétence
- D'entretenir les espaces verts relevant de son domaine de compétence

Il est rappelé que, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la gestion des dépôts sauvages sur le domaine public relève du pouvoir de police du maire.

Le Bailleur aura à sa charge uniquement la gestion des dépôts sauvages sur son domaine privé.

Adoption à l'unanimité

6) PARTICIPATION DES COMMUNES PAR VOIE DE FONDS DE CONCOURS AUX DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LE CADRE DES OPERATIONS RELEVANT DES AMENDES DE POLICE

Le Conseil Communautaire de la CAMVS du 22 octobre 2020 a délibéré concernant les demandes de fonds de concours aux communes pour les travaux de voirie réalisés dans le cadre des amendes de police pour des opérations dites de sécurité.

La commune doit donc délibérer sur lesdits travaux et sur le principe de participation à hauteur de 30% de la part nette supportée par la CAMVS (la part nette correspond au coût global de l'opération TTC, déduction faite de la FCTVA et des financements perçus).

A ce titre, la ville d'Aulnoye-Aymeries a bénéficié de ce dispositif pour la sécurisation de l'avenue Frédéric Joliot Curie et de ses abords pour un montant des travaux de 62 781.60 € TTC.

Il convient maintenant de délibérer sur ce principe et de permettre le recouvrement de cette participation à hauteur de 15 744.57 €

Adoption à l'unanimité

7) PARTICIPATION DES COMMUNES PAR VOIE DE FONDS DE CONCOURS AUX DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION VOIRIE 2018-2019-2020

Le Conseil Communautaire de la CAMVS du 22 octobre 2020 a délibéré concernant les demandes de fonds de concours aux communes pour les travaux de voirie réalisés dans le cadre de la programmation voirie 2018-2019-2020.

La commune doit donc délibérer sur lesdits travaux et sur le principe de participation à hauteur de 50% de la part nette supportée par la CAMVS (la part nette correspond au coût global de l'opération TTC, déduction faite de la FCTVA et des financements perçus).

A ce titre, la ville d'Aulnoye-Aymeries a bénéficié de ce dispositif pour la réfection de la 1ère partie de la rue Ferrer pour un montant des travaux de 160 676.16 € TTC.

Il convient maintenant de délibérer sur ce principe et de permettre le recouvrement de cette participation à hauteur de 67 159.42 €

Adoption à l'unanimité

8) PARTICIPATION DES COMMUNES PAR VOIE DE FONDS DE CONCOURS AUX DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION VOIRIE 2018-2019-2020, AJUSTEMENT DE LA REPARTITION FINANCIERE

Le Conseil Communautaire de la CAMVS du 22 octobre 2020 a délibéré concernant les demandes de fonds de concours aux communes pour les travaux de voirie réalisés dans le cadre de la programmation voirie 2018-2019-2020 afin de corriger certaines répartitions financières suite à une erreur matérielle.

La commune doit donc délibérer sur lesdits travaux et sur le principe de participation à hauteur de 50% de la part nette supportée par la CAMVS (la part nette correspond au coût global de l'opération TTC, déduction faite de la FCTVA et des financements perçus).

A ce titre, la ville d'Aulnoye-Aymeries a délibéré lors du Conseil Municipal du 16 décembre 2019, Délibération n°744, sur les travaux réalisés rue Paul Vaillant Couturier pour un montant de 272 254.86 € TTC et une participation de 113 879.10 €.

Le nouveau montant corrigé des travaux établi par la CAMVS est maintenant de 293 316.95 € TT avec une participation à hauteur de 122 600.62€

Il convient maintenant de délibérer afin de corriger cette erreur matérielle et permettre ainsi le recouvrement de cette participation à hauteur de 122 600.62 €, soit une dépense supplémentaire de 8 721.52 €.

Adoption à l'unanimité

9) CONVENTION D'ENTRETIEN DU DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL EN AGGLOMERATION RELATIVE A LA SIGNALISATION HORIZONTALE

Le marquage des routes n'est pas obligatoire hors route express et quand il s'agit de matérialiser des régimes d'effets au droit des carrefours (STOP, Cédez-le-passage, feux tricolores) notamment.

Il appartient à la Collectivité compétente en matière de police de la circulation de définir si elle souhaite mettre en œuvre un marquage routier :

- En Agglomération, le maire dispose de cette responsabilité y compris sur les routes nationales et départementales et ce malgré le transfert de la compétence voirie à la CAMVS ;
- Hors Agglomération, le Président du Conseil Départemental dispose de cette compétence sur les routes départementales.

Pour des raisons de solidarité envers les Communes de moins de 10 000 habitants, le Département du Nord propose de réaliser, en Agglomération, le marquage de guidage et le marquage obligatoire aux carrefours dans les conditions évoquées ci-après. Le marquage sera refait à l'identique de l'existant.

Il est donc proposé de signer avec le Département du Nord cette convention pour une durée de deux ans à compter de la date de signature, reconductible tacitement tous les deux ans. Il est à noter que cette convention n'engage pas financièrement la commune.

Adoption à l'unanimité

10) PARTICIPATION DES COMMUNES, PAR VOIE DE FONDS DE CONCOURS, AUX DEPENSES DES TRAVAUX DE VOIRIE SUIVIS EN REGIE AU TITRE DE L'ANEE 2020

Le Conseil Communautaire de la CAMVS du 18 décembre 2020 a délibéré concernant les demandes de fonds de concours aux communes pour les travaux de voirie suivis en régie au titre de l'année 2020.

La commune doit donc délibérer sur lesdits travaux et sur le principe de participation à hauteur de 50% de la part nette supportée par la CAMVS (la part nette correspond au coût global de l'opération TTC, déduction faite de la FCTVA et des financements perçus).

A ce titre, la ville d'Aulnoye-Aymeries a bénéficié de ce dispositif pour :

- Abaissé de bordures au 4 Allée des Tilleuls pour 712.47€TTC
- Marquage de stationnements au 32 rue Mirabeau pour 210.12€ TTC
- Abaissé de bordures au 50 rue Mirabeau pour 889.80€ TTC

Il convient maintenant de délibérer sur ce principe et de permettre le recouvrement de cette participation à hauteur de 875.97€

Adoption à l'unanimité

11) CONVENTION RELATIVE AUX DEMANDES DE FONDS DE CONCOURS DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE VOIRIE SUIVIS EN REGIE

La présente convention définit les nouvelles modalités administratives et financières liées à ce dispositif sur les voies d'intérêt communautaire hors départementales. Elle prend effet à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 6 mois.

Les travaux retenus par la CAMVS sont ceux énoncés dans la délibération modifiant l'intérêt communautaire du 12 décembre 2019.

La participation financière s'élève à 50% de la part nette supportée par la CAMVS.

Les matériaux et fournitures seront facturés à leur prix d'achat par la CAMVS sauf si les choix diffèrent des modèles standard, en conséquence de quoi, les plus-values seront prises en charge à 100% par la commune.

La main d'œuvre sera facturée à la commune sur la base de 22.09€ TTC (taux horaire moyen des agents de la voirie). **Il convient de délibérer sur ce principe et de permettre ainsi la signature de cette convention.**

Adoption à l'unanimité

12) MISE A LA CASSE D'UN VEHICULE

Le Citroën Berlingo 7492YK59 est hors d'usage. Il convient donc d'autoriser sa mise à la casse.

Adoption à l'unanimité

URBANISME

13) ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER : EXTENSION DU TERRITOIRE D'INTERVENTION A LA SOMME – CONSULTATION REGLEMENTAIRE DES COLLECTIVITES

Le 14 décembre 2020, l'Etat a lancé une consultation sur le projet d'extension du périmètre d'intervention de l'EPF Nord-Pas de Calais à la Somme. Engagées depuis 2016, les réflexions portant sur l'extension du périmètre d'intervention de l'EPF Nord-Pas de Calais à la Somme sont aujourd'hui concrétisées par le lancement officiel, par le préfet de région, de la consultation des territoires de la Somme, du Nord et du Pas-de-Calais. Les collectivités et EPCI samariens ainsi que ceux du périmètre historique sont appelés à exprimer dans un délai

de trois mois leur avis sur le projet de décret modificatif qui leur a été adressé. L'élargissement du champ d'action de l'établissement s'inscrit dans l'objectif de renforcement de l'accompagnement apporté aux collectivités pour réaliser leurs projets d'aménagement, mais aussi dans la perspective de favoriser et d'accélérer la relance de l'activité économique, affectée par la crise sanitaire.

La commission municipale du 8 Février 2021 ayant exprimé un avis favorable, le Conseil Municipal est invité à autoriser l'extension du périmètre de l'EPF au département de la Somme.

Adoption à l'unanimité

14) EXERCICE DU DROIT DE PREMPTION DE L'IMMEUBLE SIS 13 RUE DE MAUBEUGE

La commune d'Aulnoye-Aymeries a engagé depuis plus d'une vingtaine d'années un important et ambitieux projet de restructuration et de rénovation de son centre-ville.

Cette démarche repose sur un principe fondateur et structurant « reconstruire la ville sur la ville », c'est-à-dire assurer le renouvellement et la qualification de l'offre de logements, de services publics et d'activités commerciales en travaillant sur le bâti existant sans consommer de nouvelles terres agricoles ou d'espaces naturels.

Cette politique s'est traduite, entre autres par la relocalisation d'équipements d'enseignement (collège Del Marle et Lycée Pierre et Marie Curie), commerciaux (hypermarché Leclerc), médicaux (maison de Santé Pluridisciplinaire), de services publics (commissariat, pôle emploi, Maison de l'Enfance...) et culturels (Pôle de Musiques actuelles.).

Ainsi la collectivité a été précurseur dans la lutte engagée contre l'artificialisation des terres, et plus globalement contre le réchauffement climatique, principe repris par le législateur dans le projet de loi « Climat/Convention Citoyenne ». Cette loi qui « porte la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets » sera présentée au parlement en mars prochain.

Parmi les 65 articles qui figure dans ce texte, sont inscrits des mesures permettant de freiner drastiquement la consommation d'espaces naturels et agricoles d'ici à 2030. Le cap fixé par cette loi est clair et ambitieux : « mettre la France sur la trajectoire du zéro artificialisation nette pour stopper « les 20 000 à 30 000 ha d'espaces naturels, agricoles et forestiers qui disparaissent chaque année en France dont la moitié du fait de l'étalement des logements ».

En conséquence, cette lutte contre l'artificialisation sera élevée au rang d'objectif général du droit de l'urbanisme (art. 101-2 du Code de l'Urbanisme).

Il faut souligner également que la commune constitue un centre-bourg rayonnant sur un territoire aggloméré d'environ 25 000 habitants et qu'elle doit à ce titre assurer et renforcer des fonctions de centralité.

Par ailleurs, avec le concours du Syndicat Mixte des Transports de la Sambre, la constitution d'un pôle multimodal a été initiée à partir de la gare d'Aulnoye (11^{ème} gare régionale) qui constitue un pôle ferroviaire important en termes de trafic voyageurs. **Cette démarche est aujourd'hui prolongée par une rénovation complète de la gare qui sera engagée prochainement par la SNCF.**

Enfin la programmation de logements en accession ou en locatif est concentrée sur le tissu urbain en centre-ville pour minimiser l'impact environnemental et financier (réalisation de nouveaux réseaux très limitée). Compte tenu de ces objectifs, associés à celui de satisfaire une demande de logement croissante (+ de 1000 demandes de logements non satisfaites), il nous

incombe de saisir toutes les opportunités foncières concourant à la réalisation des objectifs précités.

Il faut souligner que cette politique rencontre les demandes des futurs résidents qui souhaitent disposer d'une offre de services la plus diversifiée possible et située à proximité de leur lieu de résidence.

Il convient également dans cette programmation de logements neufs de tenir compte de l'évolution socioéconomique et notamment de prendre en considération le vieillissement de la population.

Pour information (statistiques INSEE) à Aulnoye-Aymeries, les personnes âgées de plus de 60 ans représentent 27 % de la population totale dont près de 10 % de + de 75 ans.

Les projections nationales à l'horizon 2030/2040, relèvent que le nombre des personnes de + de 65 ans augmentera de 35 % (dont la tranche de + de 75 ans de + de 64 %)

Ainsi un certain nombre de concitoyens souhaitent, dans leur choix résidentiel, privilégier l'appartement à la maison individuelle.

Cela nécessite donc, impérativement, que nos programmations doivent s'inscrire, au titre de leur localisation, dans la nécessité d'offrir un maximum de services au plus près de ces nouveaux logements.

Le projet en cours avec les partenaires Nexity et Partenord repose sur le concept de résidence sociale multigénérationnelle qui favorise la mixité et la création de logements adaptés, entre autres, aux personnes âgées, favorisant leur maintien à domicile et retardant ainsi l'entrée en EHPAD.

Une première tranche de 52 logements est programmée sur ce site.

Enfin, cette propriété va être impactée et donc amputée dans sa contenance actuelle par un projet d'aménagement routier (rond-point) dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par le Conseil Départemental. Ce projet visant à renforcer la sécurité et la fluidité du trafic empruntant la voie rue de Maubeuge pour les véhicules se rendant en centre-ville.

C'est à l'aune de ces constats, enjeux et projets que nous souhaitons préempter le bien précité.

L'estimation du service des Domaines en date du 4 février est de 175 000 €.

Pour information, ce bien a été mis en vente pour la somme de 155 000 € + Frais d'agence (7750 €).

Vu l'avis favorable de la commission « Ecologie, Patrimoine, Urbanisme /Habitat » en date du 8 février.

Il est proposé au Conseil Municipal

- que la ville se porte acquéreuse de ce bien cadastré AK n° 581,587,630,742,743, pour une surface cadastrale totale de 3102 m² pour le prix de mise en vente (155 000 €), auquel il convient d'ajouter les frais d'agence, ces derniers sont dus dès lors qu'un compromis de vente a été signé avec un tiers.

Il est précisé que ce bien sera revendu au porteur de projet, cette cession fera l'objet d'une délibération distincte et que les crédits correspondants seront proposés au Budget primitif 2021.

- D'autoriser le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Mme Caron intervient sur ce projet en manifestant son écœurement motivé à double titre par le peu de cas que fait la municipalité de la conservation de notre patrimoine architectural considérant que cette maison qui va être détruite relève du style « art déco » et qu'elle présente un caractère « remarquable ». Elle ne manifeste pas son

opposition à construire des logements sociaux mais souhaite que cette politique se conjugue avec un souci de préserver le patrimoine bâti. Au titre de la préservation de notre patrimoine végétal, Mme Caron note que sur cette parcelle, plusieurs essences d'arbres (dont un araucaria) méritent qu'elles soient préservées et regrette qu'à travers ce projet, ces dernières disparaissent.

Mr Baudoux lui répond que la municipalité est soucieuse de préserver son environnement en rappelant la stratégie de la commune de « reconstruire la ville sur la ville » en évitant d'artificialiser de nouveaux terrains agricoles et espaces naturels. Le Maire évoque également le travail engagé depuis plusieurs années pour maintenir les prairies humides.

Il rappelle que « nous ne pouvons pas ramener l'écologie aux petits oiseaux et aux arbres mais que c'est beaucoup plus complexe que cela...(..) les arbres ça se plantent et se coupent (...) c'est un éternel recommencement . Je ne vais pas dire aux 70 familles qui ont besoin d'un logement que je ne peux pas m'occuper d'elles car il y a un arbre. »

Mme Caron rétorque qu'elle doute que les gens qui vivent dans leur maison aient l'envie de s'installer dans un appartement.

Pour faire suite à une remarque de Mme Mériaux sur la dangerosité de la rue de Maubeuge qui estime que l'aménagement d'un deuxième rond-point ne va pas résoudre ce problème, Mr Baudoux confirme que cette voirie présente une certaine dangerosité compte-tenu du trafic qu'elle absorbe quotidiennement. Il propose de solliciter le Département à qui appartient cette voie afin de réfléchir aux modalités d'intervention permettant de renforcer la sécurité routière. La pose de feux tricolores « intelligents » est évoquée par Mme Mériaux. Mr Baudoux lui répond que ces appareils ne sont pas, à sa connaissance, homologués par le ministère de l'intérieur. Dossier à suivre

Adoption à la majorité (3 votes contre)

RESSOURCES HUMAINES

15) RENOUELEMENT DE L'ADHESION A PLURELYA A COMPTE DU 1^{er} JANVIER 2021

La mairie est adhérente au PASS Territorial avec le Centre de Gestion du Nord au titre de sa politique sociale en direction des agents municipaux.

Le Centre de Gestion a relancé une consultation fin d'année 2020 pour mettre en concurrence les différents opérateurs sociaux capables de répondre aux demandes des collectivités dès le 01/01/2021. L'organisme PLURELYA en est sorti lauréat.

Pour cela, la commune doit renouveler son adhésion avec le partenaire social PLURELYA pour la période allant de 2021 à 2026.

Jusqu'à présent, le montant de la cotisation représentait un % de la masse salariale.

Le montant pour l'année 2020 s'est élevé à 27 671.46 € pour 142 agents affiliés.

Il est aujourd'hui proposé au Conseil Municipal de renouveler cette adhésion pour l'année 2021 sur la base d'une contribution forfaitaire de la commune de 199 € par agent, soit un engagement financier de 28 258 €.

Adoption à l'unanimité

EDUCATION - JEUNESSE

16) TARIFICATIONS ET PARTICIPATIONS DES FAMILLES POUR LES ACM /ACTIVITES AU TITRE DES POLITIQUES MUNICIPALES PETITE ENFANCE ET JEUNESSE

Projet validé par la commission des finances en date du 9 février 2021.

Nota : A l'intention des membres de la commission « Education, prévention, Jeunesse, Petite Enfance, Affaires Sociales », il convient d'indiquer que les services de la CAF nous ont informés lundi 8 février que nous devons délibérer, impérativement sur ces tarifs avant le 31 mars prochain pour pouvoir bénéficier des aides de cet organisme. Compte-tenu de l'agenda des prochaines réunions de conseil municipal, nous devons présenter ce projet à la séance prévue en février. Il est précisé que ces tarifs restent inchangés par rapport à ceux de 2020. Nous avons réintégré l'activité organisée pendant la pause méridienne puisque nous avons reçu le label « ACM » par la CAF à compter du 1^{er} janvier 2021 et bénéficions donc désormais d'un concours financier de cette dernière.

Compte-tenu de ces circonstances particulières, nous n'avons pas pu techniquement réunir la commission compétente et nous vous prions de bien vouloir accepter nos excuses.

Adoption à l'unanimité

CULTURE

17) DEMANDE DE SUBVENTION POUR INSCRIRE LE PROJET « LA FLORENTINE UN PAYSAGE EN QUETE D'IDENTITE » AU FESTIVAL JARDINS EN SCENE

Le festival régional Jardins en scène aura lieu du 3 au 26 septembre 2021. La Région accompagne les initiatives permettant d'installer une programmation artistique pluridisciplinaire dans des écrans paysagers et/ou patrimoniaux du territoire régional, au plus près des habitants. Il est proposé de candidater à ce dispositif et de solliciter une aide régionale à hauteur de 15 000 euros au titre d'un projet partenarial pour un budget prévisionnel de 20 000 euros. Le projet s'intitule : « La Florentine, un paysage en quête d'identité ». Ce projet mêlera les arts visuels et le spectacle vivant.

Adoption à l'unanimité

Fin de la séance